



© Yan Dehais

Le Campinois

Publication communale d'information

Éditée par la Mairie

Le Mot du Maire :

Déjà un an, je vous souhaitais à pareille époque, de bonnes vacances. Cette année, je renouvelle ce souhait peut-être légèrement trop tôt, mais le prochain bulletin sortira après la période estivale.

Vous trouverez ci-après une information détaillée sur la réorganisation de la mairie. En effet, nous mettons à profit, la libération du logement à l'étage pour améliorer l'accueil du public. Il en va ainsi d'une recherche plus attentive à la personnalisation et à la discrétion lors de vos échanges avec les personnels administratifs ou avec les élus. L'organisation mise en place prend en compte à la fois les services que nous devons vous rendre et l'exécution du travail propre aux obligations administratives et comptables de la Mairie. Nous avons ainsi quelque peu revu les horaires d'ouverture et les disponibilités téléphoniques.

Vous avez aussi une présentation du budget voté pour cette année. Comme je vous l'avais dit, notamment lors des vœux, nous sommes quelque peu dans l'expectative quant aux baisses de dotations de l'Etat, d'ici à 2017, à hauteur annoncée de 30%, et qui de fait conduit les collectivités territoriales et donc nous-mêmes à une extrême vigilance, même si il en a toujours été ainsi à Campigny. Cette attention soutenue, nous la maintenons vivement autour des évolutions des lois qui posent la question du devenir de nos communes rurales dans le cadre de leur administration. Nous souhaitons au travers de nos communications, que représentent essentiellement ce bulletin mais aussi notre site internet, vous faire partager, vous rendre sensibles à ces évolutions.

Très chaleureusement,

Jean-Marc BISSON

Les Prochains rendez-vous ...

- samedi 27 juin : Kermesse de l'école
- mardi 1^{er} septembre : Rentrée scolaire
- dimanche 6 septembre Foire à Tout organisée par le Club de Foot

Retrouvez les informations communales sur
www.campigny27.fr

Le ramassage des Ordures ménagères : Petits rappels

Désormais, le ramassage des ordures ménagères a lieu les vendredis matin de bonne heure (à la place des jeudis) y compris les jours fériés. Il est donc conseillé de sortir ses conteneurs à poubelles les jeudis soir. Le ramassage du tri sélectif (poubelle jaune) en porte à porte s'effectue également les vendredis une semaine sur deux.

Vitesse, déchets, bruits, feux domestiques, il existe des règles, des codes et des lois permettant à chacun d'évoluer sans gêner l'autre et ne pas le mettre en danger.

Malheureusement, il est fréquent d'assister à des incivilités. Même s'il s'agit d'un petit écart de temps en temps, multiplié par le nombre d'habitants, cela peut entraîner une situation pouvant devenir très gênante ou dangereuse. Voici quelques rappels de bons comportements à adopter sans modération pour le bien de tous!

Brûlage de l'ensemble des déchets...

L'incinération est interdite entre le 16 mars et le 14 octobre de chaque année (arrêté préfectoral)

Horaires d'utilisation des engins bruyants

Les jours et horaires de tonte et d'utilisation d'engins bruyants notamment dans les zones d'habitat denses (tondeuses, taille-haies, perceuses, ponçuses, bétonnières, tronçonneuses, etc.....) sont les suivants :

du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 maximum

le Samedi de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 maximum

Cela n'est pas autorisé les dimanches et jours fériés

En cas de travaux exceptionnels en période non autorisées, discutez avec vos voisins pour faciliter les échanges

Ouverture du secrétariat de Mairie

Le lundi et le vendredi : 14h à 18h

Le jeudi : 14h à 19h

Coordonnées de la Mairie

tél : 02.32.41.02.52 - Fax : 02.32.41.22.64

Courriel : elus.campigny27@orange.fr

www.campigny27.fr

Accueil



Changements à l'Accueil de la Mairie

Amélioration des conditions d'accueil à la mairie, à partir du 6 juillet 2015

- Afin d'améliorer l'accueil des habitants, l'organisation du secrétariat de mairie change :
 - o des locaux plus spacieux permettant une meilleure confidentialité : l'étage de la mairie a été aménagé par le personnel communal pour se transformer en bureaux

au rez de chaussée : urbanisme, garderie périscolaire, secrétariat des élus, recensement, carte de quotient familial

à l'étage : état civil, cantine, listes électorales, réservations de salles
(les personnes à mobilité réduite seront reçues dans une salle au RDC)

- o les jours d'ouverture restent inchangés : le lundi de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 19h. Le vendredi, désormais, de 9h à 12h. En dehors de ces jours et horaires d'ouverture au public :
 - un répondeur téléphonique est à votre disposition : 02 32 41 02 52 (vos messages sont relevés régulièrement et traités selon l'urgence)
 - le site internet : www.campigny27.fr (rubrique « contact »)
 - par messagerie : elus.campigny27@orange.fr ou jeanmarc.bisson@campigny27.fr
 - o les permanences du maire : les vendredis après-midi
- Le déménagement aura lieu les 2 et 3 juillet 2015: le secrétariat de mairie sera donc exceptionnellement fermé

Recrutement d'un employé de vie scolaire polyvalent (commune de Campigny)

Missions :

- Assurer la sécurité, l'accueil, la surveillance, la garde, l'hygiène, l'animation (dont activités manuelles, sportives, aide aux devoirs) des enfants de l'école maternelle et primaire sous l'autorité des référentes de garderie périscolaire
- Assurer les remplacements ponctuels des collègues référents de la garderie périscolaire
- Assurer ponctuellement la gestion administrative des présences de la garderie périscolaire
- Aide à la préparation des repas au sein de la restauration scolaire, accompagnement des enfants à la prise de repas, surveillance, sous l'autorité de la référente restauration scolaire
- Assurer des remplacements pour la propreté et l'hygiène des locaux communaux

Cadre de travail :

- Travail seul(e) ou en équipe

Formation-Profil souhaité

- Etre éligible au CUI
- Expérience auprès d'enfants en structure ou titulaire du BAFA
- Apprécier le contact avec les enfants
- Patience, discrétion, esprit d'équipe

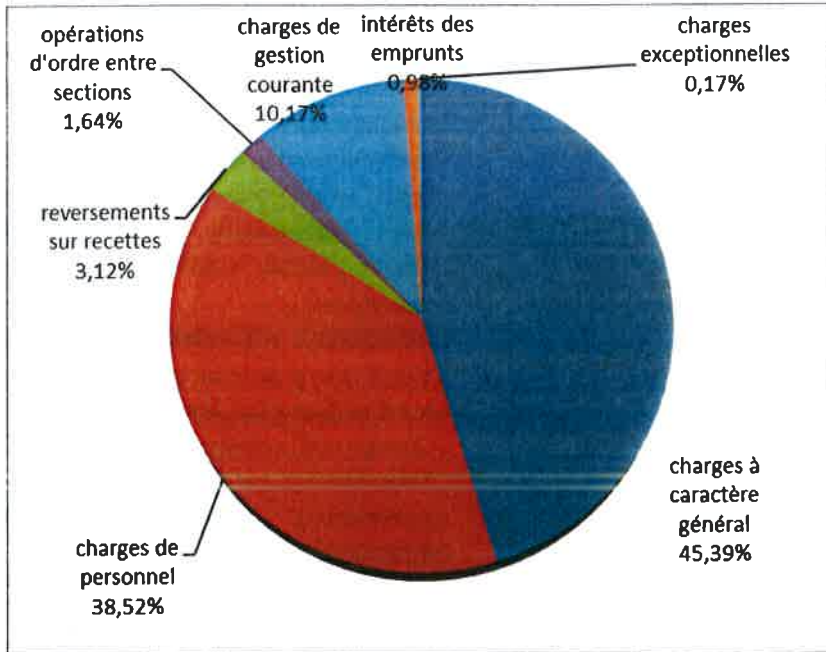
Le budget communal 2015 voté

Le budget d'une commune est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour l'année de manière équilibrée. Il est divisé en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement et chaque section comprend des dépenses et des recettes classées par chapitre selon une nomenclature comptable.

LE FONCTIONNEMENT : Les dépenses de fonctionnement concernent celles nécessaires « au fonctionnement et l'entretien courant de la collectivité ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 872 803.45 euros

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges à caractère général : il s'agit des achats de prestations de service tel que la restauration scolaire, l'eau, l'assainissement, les combustibles et carburants, l'énergie, les fournitures d'entretien, de petits équipements, les fournitures administratives, scolaires collectives, de voirie, le recours à une main d'œuvre (ex : électricien), la part d'enfouissement des réseaux France Télécom Place de la Pelouse tranche 1, les réparations de matériel, les primes d'assurance, les différents contrôles de sécurité, les fêtes et cérémonies, le paiement des transports scolaires, les frais de télécommunication, les entrées à la piscine...

Les charges de personnel : les rémunérations, charges patronales, formations, médecine du travail...

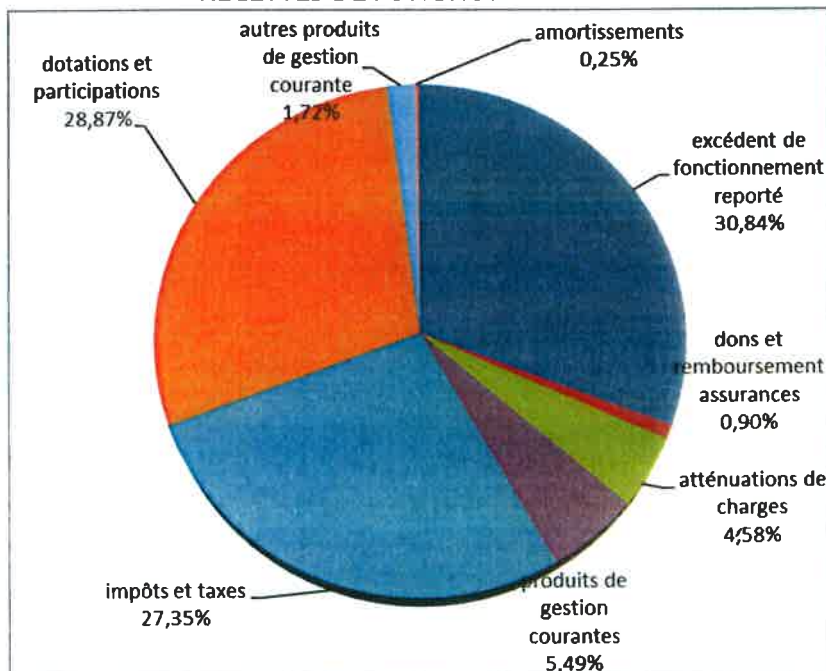
Les reversements sur recettes sont le fond de compensation créée suite à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR), les reversements à la communauté de communes (30% de la taxe d'aménagement)

Les opérations d'ordre entre sections sont les amortissements de certains travaux tels que ceux du SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure)

Les charges de gestion courante sont la participation communale aux collèges et lycées, au CCAS, les subventions aux associations, indemnités de fonction, la participation RASED, CLIS, classe de mer des élèves de CM1 et CM2

Les charges exceptionnelles sont les prix de fin d'année à l'école

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



L'excédent de fonctionnement reporté correspond à l'excédent de fonctionnement brut moins l'affectation des résultats

Les produits de gestion courante sont les produits des redevances des services périscolaires (cantine et garderie), les concessions de cimetière et de columbarium, les redevances de l'occupation du domaine public

Les impôts et taxes sont les taxes foncières, d'habitation, la valeur ajoutée sur les entreprises, les droits de mutation, l'IFER (éoliennes)

Les dotations subventions participations sont les dotations d'Etat

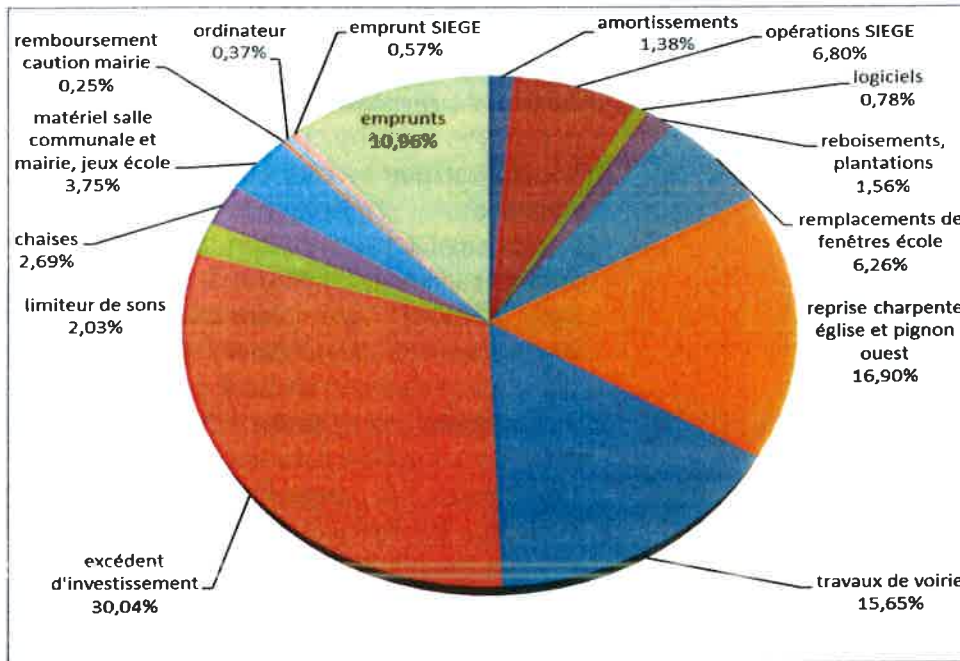
Les autres produits de gestion courante sont les produits des locations de salles, herbages communaux

Les atténuations de charges correspondent au remboursement par l'Etat d'une partie des salaires et charges des emplois aidés

L'INVESTISSEMENT : il s'agit des dépenses destinées à réaliser « des équipements ».

SECTION D'INVESTISSEMENT: 159 786.33 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



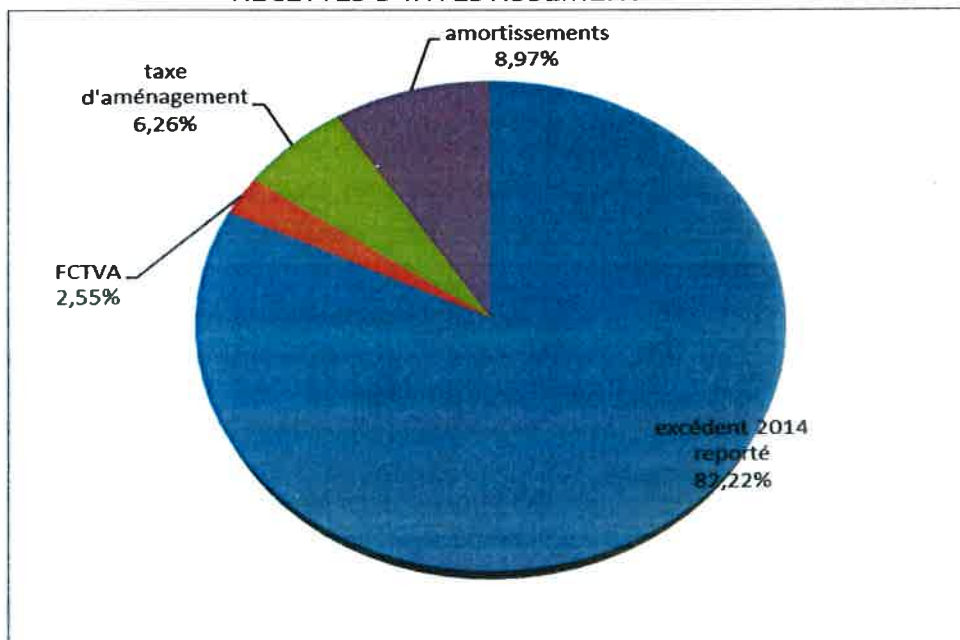
Les opérations SIEGE correspondent aux renforcements électriques (Chemin de la Pérelle) et à l'enfouissement des réseaux Place de la Pelouse Tranche 1 (hors réseaux France Télécom)

Reprise charpente église et pignon ouest : ces travaux sont financés avec subvention du Conseil Départemental (40%) et vente du presbytère

L'excédent d'investissement : il s'agit d'une provision pour équilibrer les 2 sections (non affecté)

Travaux de voirie : chemin de la Charité et du Petit Coq (en attente subvention du Conseil Départemental)

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Excédent 2014 reporté : il s'agit d'une partie d'excédent 2013, de la vente du presbytère, de l'attribution de subventions pour les travaux d'éclairage public ainsi que pour les travaux de remplacements de fenêtres à l'école (SIEGE et Conseil Départemental)

Dans le cadre du tri sélectif

Commençons par réduire nos déchets

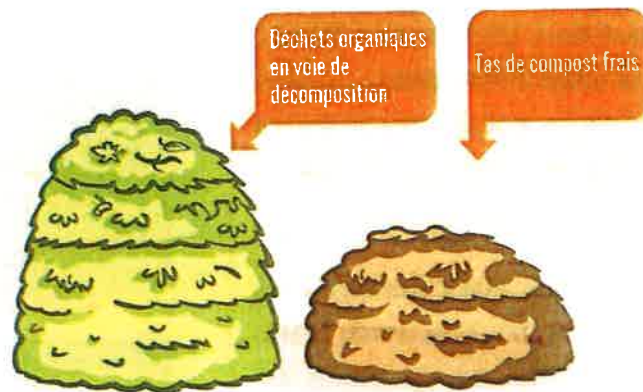
Une idée : le compostage



- 1.** Prévoyez une surface accessible et située dans une zone semi-ombragée et ventilée.
- 2.** Retournez la terre sur une surface d'environ 1,5 m² (adaptez la surface selon votre production de déchets à composter) et y déposer une fine couche de branchages. Recouvrez-la ensuite d'une à deux pelletées de terre (pour démarrer le processus de compostage car la terre contient déjà des organismes vivants)
- 3.** Apportez vos déchets à composter en veillant à équilibrer les déchets humides et secs ainsi que les déchets grossiers et fins.
- 4.** Contrôlez régulièrement votre tas : Mélangez-le pour l'aérer et arrosez-le pour éviter qu'il se dessèche.
- 5.** Couvrez votre tas en cas de fortes intempéries : paille, foin, herbes sèches, gazon, branches de sapin, feuilles, nattes de roseaux,...

Si vous le souhaitez, vous pouvez aménager des parois pour contenir les déchets : l'idéal est de fabriquer des montants en bois non traité ou en grillage à mailles fines qui permettront une bonne aération du tas.

Prévoyez une façade avant amovible pour faciliter le retournement du tas et l'approvisionnement en compost.



Vous pouvez vous équiper d'un bac de compostage au prix de 15 € : adressez-vous à la station d'épuration de Pont Audemer (quai du mascaret)

Contact : 02 32 41 50 40

14 juin 2015 : un Dimanche Sportif !

Avec la 3^{ème} édition de la Foulée des éoliennes organisée par Le Running Club Campigny...

Sous une météo clémente, ce sont près de 200 coureurs qui ont participé aux différentes épreuves de l'édition 2015...

Au 10 km : 86 classés (68 en 2014, 71 en 2013)

Au 5 km : 49 classés (22 en 2014, pas de course en 2013)

Course des enfants 1.3 km : 62 classés (43 en 2014, 35 en 2013)

La Marche Libre : une 30aine de participants

Au Total, 197 classés en 2015, 133 en 2014 et 90 en 2013

Le Club remercie les bénévoles qui ont soutenu et aidé à l'organisation les membres du RCC, dans un esprit familial.

Cette année encore, des baptêmes de side-car étaient organisés pour le plus grand bonheur des enfants ! Cette belle édition s'est clôturée au Bar de la Pelouse par un repas.

**Rendez-vous est pris le dimanche 12 juin 2016 pour la 4^{ème} édition :
d'ici là, à vos baskets !**



Football Club Campigny : un Club qui va droit au but !

Après leur Belle Victoire en 2^{ème} Division cette saison, le Club de Campigny accède à la 1^{ère} Division pour la saison prochaine...et ce dimanche, ce sont 15 équipes de 8 joueurs qui ont participé au Tournoi de sixte que le club organisait au stade : « Pampa Arma, Toufous, Bah, U13, Imperméables, Youkoulélés, Dieux du stade ou encore Potopettes » et c'est finalement l'équipe « la justesse » qui a remporté ce tournoi suivi des équipes « Pampa Arma » et « Toufous »...
Bravo !

Une journée de camaraderie avec « fifi » aux manettes de l'organisation, les membres du Club pour le service des repas...Pour clore la saison, un tournoi de pétanque est organisé le dimanche 21 juin après-midi sur la Place de la Pelouse.

Reprise des entrainements en septembre...Bonnes vacances !

